

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

29 juillet 2005, Vol. 2, n° 30

Section Institutions financières



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



## 1. Assureurs

### 1.1. Modifications au registre

- Avis de modification de permis/ajout de catégorie  
– [COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ RISQUES  
MONDIAUX É.-U.](#)

## 2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

## 3. Coopératives de services financiers

**COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ RISQUES MONDIAUX É.-U. (dénomination sociale française utilisée par ALLIANZ GLOBAL RISKS US INSURANCE COMPANY)**

---

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ RISQUES MONDIAUX É.-U. (dénomination sociale française utilisée par ALLIANZ GLOBAL RISKS US INSURANCE COMPANY)** a été modifié pour y ajouter les catégories d'assurances « Contre la maladie ou les accidents », « Aviation », « Maritime » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Responsabilité
- Maritime

Le représentant principal au Québec est M. Yvon Martineau de la firme d'avocats Fasken Martineau DuMoulin s.r.l., dont l'établissement d'affaires est situé au 800, Place Victoria, Bureau 3400, Tour de la Bourse, C.P. 242, Montréal (Québec) H4Z 1E9.

Le siège de la compagnie est situé au 2350 Empire Avenue Burbank, California -91504-3350

Fait à Québec, le 27 juillet 2005

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité,



Jean-Pierre April